

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 01294

Numéro SIREN : 527 874 952

Nom ou dénomination : EUREX AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 02/05/2022 sous le numéro de dépôt A2022/003850

EUREX AUDIT
Société par Actions Simplifiée
au capital de 20 000 euros
Siège social : 28 Avenue Pierre Mendès-France
Immeuble Le Canopé
42270 SAINT PRIEST EN JAREZ
527874952 RCS Saint Etienne

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 14 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le quatorze janvier,
A 8 heures 30,

La société EUREX EN FOREZ – FIDUCIAIRE EUROPEENNE, Société par actions simplifiée au capital de 300 000,00 euros, sise 28 Avenue Pierre Mendès-France, Immeuble Le Canopé, 42270 Saint-Priest-en-Jarez, RCS Saint Etienne 305 177 578, associée unique, représentée par son Président Monsieur François GRILLET également Président d'EUREX AUDIT,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société Monsieur François GRILLET, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 30 septembre 2021 et a également établi le rapport d'activité sur les opérations de l'exercice écoulé.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition du commissaire aux comptes dans les délais légaux.

L'associée unique, a pris connaissance du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice écoulé.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 30 septembre 2020 et quitus,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes.

(EXTRAIT)

QUATRIEME DECISION

L'associée unique prenant acte de l'arrivée du terme du mandat de :

- RSM Rhône-Alpes, Commissaire aux comptes titulaire,
 - Pierre-Michel MONNERET, Commissaire aux comptes suppléant,
- décide de ne pas procéder à leur renouvellement ni à une nouvelle désignation.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et l'associée unique.

Certifié conforme
Le Président

